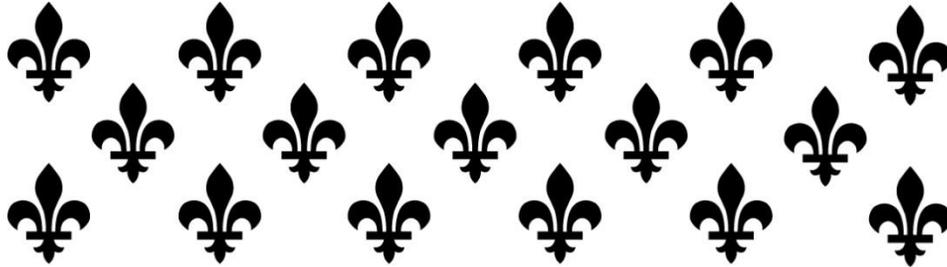


Épreuve



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 17 octobre 2023 — N° 68

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

La séance est ouverte à 10 heures.

AFFAIRES DU JOUR

Moment de recueillement

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Carmant, ministre responsable des Services sociaux, propose que le principe du projet de loi n° 36, Loi sur le recouvrement du coût des soins de santé et des dommages-intérêts liés aux opioïdes, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Conformément à l'article 100 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée.

En conséquence, le débat sur la motion de M. Carmant, ministre responsable des Services sociaux, est ajourné.

À 10 h 25, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 13 h 40.

17 octobre 2023

Les travaux reprennent à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata) fait une déclaration afin de féliciter M. Claude Duguay, récipiendaire du Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin.

Mme Dufour (Mille-Îles) fait une déclaration afin de souligner la participation de deux groupes étudiants québécois à la Spaceport America Cup.

Mme Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de l'organisme Le Bel Âge d'Anjou inc.

M. Zanetti (Jean-Lesage) fait une déclaration afin de rendre hommage aux réparateurs et aux réparatrices du Québec.

Mme Grondin (Argenteuil) fait une déclaration afin de souligner le 150^e anniversaire de la Société d'entomologie du Québec.

17 octobre 2023

Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de la bibliothèque publique de Montréal-Ouest.

Mme Bogemans (Iberville) fait une déclaration afin d'inviter les citoyens à découvrir le Complexe hôtelier La Cache du lac Champlain inc.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration afin de demander une réforme des soins préhospitaliers d'urgence.

Mme Gendron (Châteauguay) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean-Martin Côté, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner le 85^e anniversaire de la coopérative Convivio.

M. Dufour (Abitibi-Est) fait une déclaration afin de rendre hommage à cinq pompiers de la ville de Val-d'Or.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner le 15^e anniversaire du Centre de la francophonie des Amériques.

17 octobre 2023

À 13 h 54, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 03.

Moment de recueillement

Mme la présidente donne lecture d'un extrait d'une lettre, en date du 10 octobre 2023, adressée à M. Siegfried Peters, secrétaire général de l'Assemblée nationale, par M. Jean-François Blanchet, directeur général des élections, relativement à l'élection partielle tenue le 2 octobre 2023 dans la circonscription électorale de Jean-Talon.

Mme la présidente dépose ensuite :

La lettre mentionnée ci-dessus accompagnée d'un avis proclamant M. Pascal Paradis candidat élu dans la circonscription électorale de Jean-Talon.
(Dépôt n° 897-20231017)

Puis, elle dépose :

Une lettre, en date du 10 octobre 2023, que lui a adressée M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, l'informant de la suspension de M. Frédéric Beauchemin, député de Marguerite-Bourgeoys, du caucus du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, depuis le 7 octobre 2023.
(Dépôt n° 898-20231017)

À l'invitation de Mme la présidente, M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, accueille le nouveau député de Jean-Talon, M. Pascal Paradis.

M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, M. Legault, premier ministre, M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, et M. Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, font quelques remarques.

M. Paradis (Jean-Talon) prend ensuite la parole.

Enfin, Mme la présidente souhaite la bienvenue au nouveau député.

17 octobre 2023

Dépôts de documents

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le plan stratégique 2023-2026 de Loto-Québec;
(Dépôt n° 899-20231017)

Le rapport annuel 2022-2023 du Tribunal administratif des marchés financiers;
(Dépôt n° 900-20231017)

Le rapport annuel de gestion 2022-2023 de l'Institut de la statistique du Québec;
(Dépôt n° 901-20231017)

Le plan stratégique 2023-2027 de l'Institut de la statistique du Québec.
(Dépôt n° 902-20231017)

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport du Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles
et pénales (2023-2027).
(Dépôt n° 903-20231017)

M. Dubé, ministre de la Santé, dépose :

Le rapport annuel 2022-2023 d'Héma-Québec;
(Dépôt n° 904-20231017)

Le rapport annuel de gestion 2022-2023 du Commissaire à la santé et au bien-être;
(Dépôt n° 905-20231017)

Le rapport annuel 2022-2023 de la Régie régionale de la santé et des services
sociaux du Nunavik (versions anglaise, française et inuktitut);
(Dépôt n° 906-20231017)

17 octobre 2023

Le rapport annuel 2022-2023 du Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James;

(Dépôt n° 907-20231017)

Le rapport annuel de gestion 2022-2023 du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James;

(Dépôt n° 908-20231017)

Le rapport annuel 2022-2023 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James.

(Dépôt n° 909-20231017)

Puis, il dépose les rapports annuels de gestion 2022-2023 des Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux suivants :

Capitale-Nationale

(Dépôt n° 910-20231017)

Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal

(Dépôt n° 911-20231017)

Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

(Dépôt n° 912-20231017)

Est-de-l'Île-de-Montréal

(Dépôt n° 913-20231017)

Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke

(Dépôt n° 914-20231017)

Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

(Dépôt n° 915-20231017)

Nord-de-l'Île-de-Montréal

(Dépôt n° 916-20231017)

Ouest-de-l'Île-de-Montréal

(Dépôt n° 917-20231017)

Saguenay–Lac-Saint-Jean

(Dépôt n° 918-20231017)

17 octobre 2023

Puis, il dépose les rapports annuels 2022-2023 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services des Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux suivants :

Capitale-Nationale	(Dépôt n° 919-20231017)
Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	(Dépôt n° 920-20231017)
Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	(Dépôt n° 921-20231017)
Est-de-l'Île-de-Montréal	(Dépôt n° 922-20231017)
Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke	(Dépôt n° 923-20231017)
Mauricie-et-du-Centre-du-Québec	(Dépôt n° 924-20231017)
Nord-de-l'Île-de-Montréal	(Dépôt n° 925-20231017)
Saguenay–Lac-Saint-Jean	(Dépôt n° 926-20231017)

Puis, il dépose les rapports annuels de gestion 2022-2023 des Centres intégrés de santé et de services sociaux suivants :

Abitibi-Témiscamingue	(Dépôt n° 927-20231017)
Bas-Saint-Laurent	(Dépôt n° 928-20231017)
Chaudière-Appalaches	(Dépôt n° 929-20231017)
Côte-Nord	(Dépôt n° 930-20231017)
Gaspésie	(Dépôt n° 931-20231017)
Îles	(Dépôt n° 932-20231017)
Lanaudière	(Dépôt n° 933-20231017)
Laurentides	(Dépôt n° 934-20231017)

17 octobre 2023

Laval	(Dépôt n° 935-20231017)
Montréal-Centre	(Dépôt n° 936-20231017)
Montréal-Est	(Dépôt n° 937-20231017)
Montréal-Ouest	(Dépôt n° 938-20231017)
Outaouais	(Dépôt n° 939-20231017)

Puis, il dépose les rapports annuels 2022-2023 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services des Centres intégrés de santé et de services sociaux suivants :

Abitibi-Témiscamingue	(Dépôt n° 940-20231017)
Bas-Saint-Laurent	(Dépôt n° 941-20231017)
Chaudière-Appalaches	(Dépôt n° 942-20231017)
Côte-Nord	(Dépôt n° 943-20231017)
Gaspésie	(Dépôt n° 944-20231017)
Îles	(Dépôt n° 945-20231017)
Lanaudière	(Dépôt n° 946-20231017)
Laurentides	(Dépôt n° 947-20231017)
Montréal-Centre	(Dépôt n° 948-20231017)
Montréal-Est	(Dépôt n° 949-20231017)
Montréal-Ouest	(Dépôt n° 950-20231017)
Outaouais	(Dépôt n° 951-20231017)

17 octobre 2023

Enfin, il dépose :

Le rapport annuel 2022-2023 de l'Institut de cardiologie de Montréal;
(Dépôt n° 952-20231017)

Le rapport annuel 2022-2023 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services de l'Institut de cardiologie de Montréal;
(Dépôt n° 953-20231017)

Le rapport annuel de gestion 2022-2023 de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel;
(Dépôt n° 954-20231017)

Le rapport annuel 2022-2023 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel;
(Dépôt n° 955-20231017)

Le rapport annuel de gestion 2022-2023 du Centre universitaire de santé McGill;
(Dépôt n° 956-20231017)

Le rapport annuel 2022-2023 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services du Centre universitaire de santé McGill;
(Dépôt n° 957-20231017)

Le rapport annuel de gestion 2022-2023 du Centre hospitalier de l'Université de Montréal;
(Dépôt n° 958-20231017)

Le rapport annuel 2022-2023 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services du Centre hospitalier de l'Université de Montréal;
(Dépôt n° 959-20231017)

Le rapport annuel de gestion 2022-2023 de l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval;
(Dépôt n° 960-20231017)

17 octobre 2023

Le rapport annuel 2022-2023 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services de l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval;
(Dépôt n° 961-20231017)

Le rapport annuel de gestion 2022-2023 du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine;
(Dépôt n° 962-20231017)

Le rapport annuel 2022-2023 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine;
(Dépôt n° 963-20231017)

Le rapport annuel de gestion 2022-2023 du Centre hospitalier universitaire de Québec – Université Laval;
(Dépôt n° 964-20231017)

Le rapport annuel 2022-2023 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services du Centre hospitalier universitaire de Québec – Université Laval;
(Dépôt n° 965-20231017)

M. Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, dépose :

Les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2023 du Fonds d'électrification et de changements climatiques;
(Dépôt n° 966-20231017)

Les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2023 du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État.
(Dépôt n° 967-20231017)

17 octobre 2023

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, au nom de M. Roberge, ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels, dépose :

Le rapport annuel d'activités et de gestion 2022-2023 de la Commission d'accès à l'information.

(Dépôt n° 968-20231017)

M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2022-2023 de Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

(Dépôt n° 969-20231017)

Le rapport annuel 2022-2023 du Musée d'art contemporain de Montréal.

(Dépôt n° 970-20231017)

M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2022-2023 de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

(Dépôt n° 971-20231017)

M. Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2022-2023 du Commissaire à la déontologie policière;

(Dépôt n° 972-20231017)

Le rapport annuel de gestion 2022-2023 du Bureau de la sécurité privée;

(Dépôt n° 973-20231017)

17 octobre 2023

Le rapport annuel de gestion 2022-2023 du Bureau des enquêtes indépendantes;
(Dépôt n° 974-20231017)

Le rapport annuel de gestion 2022-2023 de la Régie des alcools, des courses et des jeux.
(Dépôt n° 975-20231017)

Mme Champagne Jourdain, ministre de l'Emploi, dépose :

Le rapport d'activité 2022-2023 du Fonds de développement et de la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.
(Dépôt n° 976-20231017)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 34 concernant la sauvegarde et le développement du patrimoine immatériel, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 7 juin 2023 par Mme Ghazal (Mercier);
(Dépôt n° 977-20231017)

La réponse à la question écrite n° 43 concernant la gestion des allergies alimentaires en milieu scolaire, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 12 septembre 2023 par Mme Ghazal (Mercier);
(Dépôt n° 978-20231017)

La réponse à la question écrite n° 44 concernant l'amélioration du processus de plainte pour les familles éducatrices, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 12 septembre 2023 par Mme Ghazal (Mercier);
(Dépôt n° 979-20231017)

La réponse à la question écrite n° 42 concernant le financement des organismes communautaires du domaine de l'aide alimentaire, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 12 septembre 2023 par M. Zanetti (Jean-Lesage);
(Dépôt n° 980-20231017)

17 octobre 2023

La réponse à la question écrite n° 54 concernant l'encadrement des biologistes, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 3 octobre 2023 par M. St-Pierre Plamondon (Camille-Laurin);

(Dépôt n° 981-20231017)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 20 avril 2023 par Mme Nichols (Vaudreuil) concernant l'accès à Internet à haute vitesse sur le rang Saint-Antoine à Vaudreuil-Dorion et le chemin Saint-Antoine à Les Cèdres;

(Dépôt n° 982-20231017)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 25 avril 2023 par M. Ciccone (Marquette) concernant le maintien des services d'urgence et d'ambulances à l'Hôpital Lachine;

(Dépôt n° 983-20231017)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 10 mai 2023 par Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques) concernant la mise en place de mesures pour éviter un retour à l'institutionnalisation des personnes handicapées;

(Dépôt n° 984-20231017)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 11 mai 2023 par M. St-Pierre Plamondon (Camille-Laurin) concernant la création d'un registre des loyers;

(Dépôt n° 985-20231017)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 24 mai 2023 par M. Allaire (Maskinongé) concernant la mise en place de mesures visant à encadrer les personnes potentiellement violentes dont l'état mental est perturbé.

(Dépôt n° 986-20231017)

Mme la présidente dépose :

Le diagramme de l'Assemblée, en date du 17 octobre 2023;

(Dépôt n° 987-20231017)

17 octobre 2023

Copie du préavis de la motion proposée par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) qui sera inscrite au Feuilleton et préavis du mercredi 18 octobre 2023, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l’opposition ».

(Dépôt n° 988-20231017)

Dépôts de pétitions

M. Derraji, leader de l’opposition officielle, en remplacement de Mme Rizqy (Saint-Laurent), dépose :

L’extrait d’une pétition, signée par 128 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la bonification de l’aide financière aux études et la réduction de la dette des diplômés québécois.

(Dépôt n° 989-20231017)

Questions et réponses orales

Mme la présidente rend une directive sur des modifications dans la répartition de certaines mesures et des temps de parole rendues nécessaires à la suite de changements survenus dans la composition de l’Assemblée, qui compte un nouveau député membre du 3e groupe d’opposition et un député indépendant supplémentaire.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

À la suite de l’élection du député de Jean-Talon et de l’arrivée d’un député indépendant supplémentaire, la présidente informe l’Assemblée que les groupes parlementaires en sont venus à une entente quant aux changements à apporter à la répartition de certaines mesures et des temps de parole lors des débats restreints. Puisque cette entente respecte les principes élaborés par la jurisprudence parlementaire, la présidente y donne suite.

17 octobre 2023

En résumé, pour ce qui est des affaires inscrites par les députés de l'opposition et des interpellations, le 3^e groupe d'opposition aura droit à une mesure supplémentaire par deux cycles de 14 séances, au 5^e rang, en remplacement d'une mesure de l'opposition officielle.

Concernant les déclarations de députés, le 3^e groupe d'opposition aura droit à une déclaration supplémentaire au 8^e rang à la 1^{re} séance du cycle, en remplacement d'une déclaration du groupe parlementaire formant le gouvernement. Le nouveau député indépendant aura droit à une déclaration au 6^e rang de la 2^e séance du cycle, en remplacement d'une déclaration de l'opposition officielle.

Quant aux temps de parole lors des débats restreints, ils sont ajustés afin de tenir compte de la nouvelle proportion entre les groupes parlementaires d'opposition et de la présence d'un député indépendant supplémentaire.

Pour ce qui est de la répartition des questions lors de la période des questions et réponses orales, les groupes parlementaires n'ont toutefois pu s'entendre quant aux modifications rendues nécessaires à la suite des changements survenus à la composition de l'Assemblée. Il revient donc à la présidence de rendre une décision à ce sujet, en tenant compte de la composition actuelle de l'Assemblée. Lorsqu'elle se prête à cet exercice, la jurisprudence parlementaire a établi certains grands principes devant la guider : tous les députés doivent pouvoir poser des questions au gouvernement, incluant les députés ministériels; les questions doivent principalement être dévolues aux députés de l'opposition; la notion de groupe parlementaire constitue un principe qui doit être conjugué avec les deux premiers; un rôle prépondérant doit être reconnu à l'opposition officielle et la présidence doit tenir compte de la présence, le cas échéant, de députés indépendants.

En plus de ces principes, la décision de la présidente se fonde également sur les paramètres négociés par les groupes parlementaires en début de législature et vise à préserver les proportions qu'ils ont alors établies entre eux. Dans la mesure du possible, la présidence a tenté de respecter la logique qui se dégage de la grille qui attribue les droits d'intervention, sachant toutefois que les questions attribuées à un groupe proviennent nécessairement de ce qui appartenait jusqu'à maintenant à un autre groupe d'opposition. Considérant ces facteurs, voici comment seront réparties les questions lors de la période des questions et réponses orales.

Le 3^e groupe d'opposition aura désormais droit à 3 questions supplémentaires, pour un total de 10 questions par cycle de 10 séances ou, autrement dit, à une question par séance. Ces nouvelles questions seront posées au 8^e rang à la 3^e et à la 7^e séance du cycle, en remplacement de questions de l'opposition officielle, ainsi qu'au 7^e rang à la 9^e séance du cycle, en remplacement d'une question du 2^e groupe d'opposition.

17 octobre 2023

Des changements sont également apportés à la 1^{re} et à la 5^e séance du cycle où les questions du 2^e groupe d'opposition qui étaient au 7^e rang seront dorénavant au 6^e rang et les questions du 3^e groupe d'opposition qui étaient au 8^e rang seront dorénavant au 7^e rang. Les questions de l'opposition officielle qui se trouvaient au 6^e rang de ces séances seront maintenant au 8^e rang. Il s'agit de questions qui pourront être attribuées aux députés indépendants.

À cet effet, le nouveau député indépendant aura droit à 3 questions par 2 cycles de 10 séances. Comme pour l'autre députée indépendante, ces questions pourront être prises au 8^e rang à la 1^{re}, 5^e et 9^e séance du cycle, en remplacement de questions de l'opposition officielle. Cette dernière devra aviser le député indépendant, de même que la présidence, des moments où le député pourra poser ses questions.

Pour ce qui est des questions déjà attribuées à l'autre députée indépendante pour la fin de l'actuelle période de référence de deux cycles, elles devront être déplacées afin de tenir compte des changements apportés aux questions de l'opposition officielle au 8^e rang.

Puis, elle dépose :

Les tableaux relatifs à la répartition des mesures et des temps de parole pour les déclarations de députés, les débats restreints, les débats sur les affaires inscrites par les députés de l'opposition et les interpellations;

(Dépôt n° 990-20231017)

Le tableau relatif à la répartition des mesures et des temps de parole pour la période de questions.

(Dépôt n° 991-20231017)

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Biron, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, conjointement avec Mme Prass (D'Arcy-McGee) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale condamne fermement les actes terroristes perpétrés par le Hamas contre Israël et son peuple, dont plusieurs centaines de civils innocents;

17 octobre 2023

QU'elle déplore que l'escalade de la violence ait engendré le décès de nombreux civils;

QU'elle offre ses plus sincères condoléances aux familles et aux proches des victimes;

QU'elle appelle à la libération immédiate et sans condition des populations civiles prises en otages par le Hamas;

QU'elle appelle au respect du droit international par toutes les parties;

QU'elle réaffirme le soutien indéfectible du Québec à une solution durable par les deux parties pour assurer le droit des Israéliens et des Palestiniens de vivre en paix;

QU'enfin, elle observe une minute de silence à la mémoire des personnes décédées.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **140** en annexe)

Pour : **99** Contre : **0** Abstention : **16**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Fortin (Pontiac), conjointement avec Mme Bélanger, ministre responsable des Aînés, M. Marissal (Rosemont), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale du don d'organes et de la greffe qui se tient aujourd'hui le 17 octobre;

17 octobre 2023

QU'elle prenne acte qu'actuellement au Québec 913 personnes sont en attente d'un don d'organes pouvant leur permettre d'espérer une vie active et productive;

QU'elle reconnaisse que chaque donneur ouvre la possibilité à huit personnes en attente d'une transplantation de recevoir un nouvel organe et qu'un seul donneur de tissu peut aider 20 personnes;

QU'elle prenne acte que plusieurs juridictions ont adopté le consentement présumé afin d'augmenter le taux de dons d'organes;

QUE l'Assemblée nationale s'engage, par l'entremise d'une commission parlementaire, à étudier les moyens facilitant le don d'organes ou de tissus, notamment l'instauration de la présomption de consentement au don d'organes et de tissus et que dans le cadre de cette étude, la commission parlementaire puisse notamment entendre les groupes et organismes suivants :

- Transplant Québec;
- Le Collège des médecins du Québec;
- La Fédération des médecins spécialistes du Québec;
- Le Barreau du Québec;
- La Chambre des notaires du Québec.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 141 en annexe)

Pour : **104** Contre : **0** Abstention : **0**

17 octobre 2023

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), conjointement avec Mme Prass (D'Arcy-McGee), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de l'augmentation de 44 % de l'itinérance selon le dernier rapport sur le dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible;

QU'elle s'inquiète des déclarations des organismes en itinérance qui soulignent une augmentation de l'itinérance chez des personnes âgées ayant été victimes d'une expulsion de leur logement;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de mieux soutenir les locataires âgés en protégeant leur droit au logement.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec Mme Blouin (Bonaventure), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de la proposition de la Commission de la représentation électorale de fusionner les circonscriptions de Gaspé et de Bonaventure, en une nouvelle circonscription qui s'étendrait des Plateaux de la Matapédia jusqu'à Grande-Vallée;

Qu'elle souligne l'immensité du territoire, son éloignement, la longueur des distances à parcourir et la dispersion de l'ensemble de la population de cette région;

Qu'elle rappelle qu'un territoire aussi vaste éloignerait encore davantage les citoyens de leur député, affecterait la qualité des services offerts dans les bureaux de circonscription et ne pourrait refléter adéquatement les multiples particularités régionales de cette circonscription;

17 octobre 2023

Qu'elle souligne que toute perte de poids politique que subissent nos régions québécoises met en péril la santé démocratique de notre nation;

Qu'enfin, elle souhaite que la Commission de la représentation électorale révise sa recommandation de fusionner les circonscriptions de Gaspé et de Bonaventure.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **142** en annexe)

Pour : **104** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des relations avec les citoyens, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 36, Loi sur le recouvrement du coût des soins de santé et des dommages-intérêts liés aux opioïdes, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le mardi 24 octobre 2023 de 9 h 45 à 12 h 25, et après les avis touchant les travaux des commissions, vers 15 h 15 à 19 h 20.

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

- Louis Lettelier, avocat en droit de la santé (Université de Sherbrooke), conjointement avec Sandhia Vadlamudy, membre de l'Association des intervenants en dépendance du Québec (AIDQ)
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)
- Dre Marie-Ève Goyer

17 octobre 2023

- Barreau du Québec
- Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador
- Annie Aubertin, membre du Spectre de Rue
- Pierre Claude Lafond, avocat en recours collectifs
- Collège des médecins du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 12 secondes au deuxième groupe d'opposition, 1 minute 12 secondes pour le député indépendant.

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 3 minutes 30 secondes pour le député indépendant.

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre responsable des Services sociaux soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Conformément à l'article 129 du Règlement, Mme Rotiroti, whip en chef de l'opposition officielle, propose :

QUE la députée de Bourassa-Sauvé soit nommée membre permanente de la Commission de l'administration publique, en remplacement du député de Marguerite-Bourgeoys;

17 octobre 2023

QUE le député de Nelligan soit nommé membre permanent de la Commission des finances publiques, en remplacement du député de Marguerite-Bourgeoys;

QUE la députée des Mille-Îles soit nommée membre permanente de la Commission de l'économie et du travail, en remplacement du député de Marguerite-Bourgeoys;

QUE ces changements prennent effet immédiatement.

La motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 23, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 34, Loi visant à moderniser la profession notariale et à favoriser l'accès à la justice.
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 31, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation;

17 octobre 2023

M. Benjamin, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative concernant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 18 octobre 2023, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale félicite le gouvernement du Québec pour son entente avec le gouvernement fédéral en ce qui a trait aux sommes provenant du Fonds pour accélérer la construction de logements (FACL);

QU'elle demande au gouvernement de consacrer entièrement les sommes découlant de cette entente à du logement social hors marché, tel que des logements publics, d'organismes sans but lucratif et de coopératives.

17 octobre 2023

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de M. Carmant, ministre responsable des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 36, Loi sur le recouvrement du coût des soins de santé et des dommages-intérêts liés aux opioïdes, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 36 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 36 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des relations avec les citoyens.

La motion est adoptée.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 18 octobre 2023, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 16 h 46, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 18 octobre 2023, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

17 octobre 2023

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de Mme Biron, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, conjointement avec Mme Prass (D'Arcy-McGee) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 140)

POUR - 99

Allaire (CAQ)	Charette (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Martel (CAQ)
Asselin (CAQ)	Chassin (CAQ)	Haytayan (CAQ)	McGraw (PLQ)
Bachand (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)
Beauchemin (IND)	D'Amours (CAQ)	Jacques (CAQ)	Morin (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Nichols (IND)
(Prévost)	Déry (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulet (CAQ)
(Orford)	Dorismond (CAQ)	Kelley (PLQ)	Poulin (CAQ)
Bernard (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lachance (CAQ)	Prass (PLQ)
Biron (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Dufour (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rivest (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	(Abitibi-Est)	Laframboise (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blouin (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bogemans (CAQ)	(Mille-Îles)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roy (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bussière (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Les Plaines)	Simard (CAQ)
Cadet (PLQ)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Garceau (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	St-Louis (CAQ)
Carmant (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Tardif (CAQ)
(Portneuf)	(Groulx)	Lemay (CAQ)	Thouin (CAQ)
Caron (PLQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(La Pinière)	(Lac-Saint-Jean)	(Chapleau)	(Dubuc)
Champagne Jourdain	Grondin (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
(CAQ)			
Charest (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Malette (CAQ)	(Hull)

ABSTENTIONS - 16

Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Paradis (PQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Marissal (QS)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bouazzi (QS)	Grandmont (QS)	Massé (QS)	Zaga Mendez (QS)
Cliche-Rivard (QS)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Zanetti (QS)

17 octobre 2023

Sur la motion de M. Fortin (Pontiac), conjointement avec Mme Bélanger, ministre responsable des Aînés, M. Marissal (Rosemont), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) :

(Vote n° 141)

POUR - 104

Allaire (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Montigny (CAQ)
Arseneau (PQ)	Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Morin (PLQ)
Asselin (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Bachand (CAQ)	Dionne (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (IND)
Beauchemin (IND)	Dorismond (CAQ)	Labrie (QS)	Paradis (PQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lachance (CAQ)	Picard (CAQ)
(Prévost)	Dubé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Poulet (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (CAQ)	Laforest (CAQ)	Poulin (CAQ)
(Orford)	(Abitibi-Est)	Laframboise (CAQ)	Prass (PLQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Reid (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Mille-Îles)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rivest (CAQ)
Biron (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Roy (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fontecilla (QS)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
Bouazzi (QS)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bourassa (CAQ)	Garceau (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gendron (CAQ)	Leduc (QS)	Skeete (CAQ)
Cadet (PLQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Caron (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
(Portneuf)	Grandmont (QS)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Caron (PLQ)	Groncin (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
(La Pinière)	Guilbault (CAQ)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	(Dubuc)
Chassin (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Hébert (CAQ)	Massé (QS)	(Hull)
Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)

17 octobre 2023

Sur la motion de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec Mme Blouin (Bonaventure) :

(Vote n° 142)

POUR - 104

Allaire (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Montigny (CAQ)
Arseneau (PQ)	Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Morin (PLQ)
Asselin (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Bachand (CAQ)	Dionne (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (IND)
Beauchemin (IND)	Dorismond (CAQ)	Labrie (QS)	Paradis (PQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lachance (CAQ)	Picard (CAQ)
(Prévost)	Dubé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Poulet (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (CAQ)	Laforest (CAQ)	Poulin (CAQ)
(Orford)	(Abitibi-Est)	Laframboise (CAQ)	Prass (PLQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Reid (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Mille-Îles)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rivest (CAQ)
Biron (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Roy (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fontecilla (QS)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
Bouazzi (QS)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bourassa (CAQ)	Garceau (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gendron (CAQ)	Leduc (QS)	Skeete (CAQ)
Cadet (PLQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Caron (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
(Portneuf)	Grandmont (QS)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Caron (PLQ)	Grondin (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
(La Pinière)	Guilbault (CAQ)	Mallette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	(Dubuc)
Chassin (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Hébert (CAQ)	Massé (QS)	(Hull)
Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)